

BULLETIN D'INSCRIPTION

Cette fiche renseignée tient lieu de bon de commande

ATELIER 1 »»» 09H00 - 13H00

Thème : Les nouvelles exigences du règlement COBAC R-2024/01 relatif à la gestion du risque informatique dans les établissements assujettis à la COBAC en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2025 : ce qui change.

Mercredi 03 décembre 2025 au siège du GECAM — Frais de participation : 100.000 Fcfa

Nous, soussignés :

Fonction :

Représentant l'entreprise :

Localisation :

Tél : RCCM :

NUI : E-mail :

Inscrivons les personnes dont les noms suivent à la rencontre ci-dessus mentionnée

N°	Nom et prénom	Fonction	Contact : E-mail / Portable	Montant HT
1				
2				
3				
4				
5				

TOTAL HT

TVA 19,25%

TOTAL TTC

Les frais peuvent être réglés en espèces, Paiement mobile et par chèque libellé à l'ordre de Groupement des Entreprises du Cameroun (GECAM)

Modalité de paiement : Chèque Espèces Paiement mobile Virement

Compte N° : 10005 00002 09105291001-65 - FIRST BANK BONANJO

FAIT à LE

Orange Money : #150*47*874442*montant# - Nom : GECAM

MTN Momo : *126* 4* 001799*montant# - Nom : GECAM 1

CACHET + SIGNATURE

Pour tous renseignements et informations complémentaires :

Tel. : +237 699 99 22 56 - E-mail : gbohek@legecam.cm